

rapport de la Commission LeDain. Donc, il ne faut pas procéder à la légère, sans études en profondeur. Il est probable, je suppose, que les membres du corps médical qui siègent ici, et j'en ai un en face de moi aujourd'hui, seront d'accord pour dire que les effets en sont aujourd'hui grandement différents de ceux d'il y a dix ans. C'est cela qui m'effraie, non seulement comme chef de famille mais aussi comme le père d'enfants qui, grâce à Dieu, ont su s'abstenir de certaines de ces choses pour dissiper leur énergie excédentaire dans les sports.

Je crois que nous devons songer à modifier la loi. J'espère qu'au moment où des changements seront proposés, nous nous souviendrons qu'un jeune ne devrait pas subir pour le reste de sa vie les conséquences de sa première erreur. Cependant, nous devons lui expliquer quelles seront les conséquences s'il récidive ou s'il fait du trafic. Je crois que c'est la seule façon de procéder. Ce genre d'infraction peut continuer de relever de la loi sur les stupéfiants, mais il faut réexaminer les peines prévues pour la première infraction. En l'absence de récidive, au bout d'une période déterminée, le casier judiciaire de l'intéressé serait détruit et celui-ci pourrait exercer la profession de son choix, sans plus de conséquences.

Je suis convaincu que c'est la solution qui s'impose. J'espère que d'autres députés de tous les partis, qui sont peut-être aussi des parents, voudront examiner de près la situation pour éviter que nos jeunes ne grandissent sous l'influence de cette drogue.

Les stupéfiants

Car non seulement elle affecte les être vivants, mais elle peut avoir des répercussions à long terme sur le fœtus.

C'est pour cette raison qu'il est très important, à mon avis, que la Chambre examine de près l'évolution qui s'opère. Nous pourrions au besoin mettre sur pied un comité chargé d'examiner la possibilité de tenir audience dans certaines localités d'un bout à l'autre du Canada afin de réévaluer la situation. Nous devrions chercher à savoir si l'utilisation de cette drogue a augmenté. Nous devrions aussi procéder à un examen approfondi, par le biais de la profession médicale et grâce aux autopsies effectuées sur beaucoup de victimes d'accidents. Nous devons absolument, à un moment donné, effectuer une recherche plus approfondie et réunir plus de données que celles que nous a fournies la Commission LeDain. Celle-ci a certes fait de l'excellent travail, compte tenu des données qu'elle possédait à l'époque, mais on a accompli beaucoup de progrès depuis.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expirée.

[Français]

Comme il est 5 heures, en conformité du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 14 décembre, à 2 heures de l'après-midi.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)